

Ateliers et chantiers d'insertion dans les Hautes-Pyrénées

Soutien confirmé de l'Etat

Conformément aux engagements pris en début d'année, une nouvelle table ronde s'est tenue le 11 juillet sur la situation des ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Les Hautes-Pyrénées comptent actuellement sept ACI. Ces associations concourent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, principalement des allocataires du RMI, en leur proposant de travailler sous contrats aidés par l'État. Elles offrent un total de 193 postes et ont permis de salarier 451 personnes sur l'ensemble de l'année 2005.

Les ACI sont principalement financées par l'État, le Conseil Général et le Fonds Social Européen et dans une moindre mesure par la vente des biens et services produits.

Ces associations ont rencontré des difficultés de financement, pour ce qui concerne en particulier leur personnel d'encadrement et leurs coûts de structure.

Ces difficultés résultent de facteurs conjoncturels (arrivée à terme de certains contrats aidés du personnel permanent de structure et modification des taux de prise en charge des nouveaux contrats aidés) et structurels (niveau de ressources propres insuffisant pour assurer leur équilibre, même en présence d'un haut niveau de ressources publiques).

En 2005, l'intervention d'une aide nouvelle de l'État, l'aide à l'accompagnement des personnes en insertion, à hauteur de 192 000 € et la mobilisation d'aides exceptionnelles du Fonds d'État Départemental d'Insertion, à hauteur de 100 000 € ont permis aux associations concernées d'équilibrer leurs comptes d'exploitation.

En même temps que ces aides importantes étaient mobilisées, un ensemble d'initiatives étaient prises pour asseoir durablement l'équilibre financier des ACI.

1. organisation de tables rondes avec les financeurs publics et l'ensemble des ACI, successivement le 4 novembre 2005 et le 20 janvier 2006 pour établir un diagnostic précis, partagé et définir les orientations à privilégier;

2. accueil dans le département des Hautes-Pyrénées d'une mission d'audit de l'Inspection Générale des Finances/Inspection Générale des Affaires Sociales les 7 et 8 mars 2000, dans le cadre d'une mission nationale d'évaluation des ACI. Cette mission a notamment confirmé l'importance de la part des financements de l'État et le maintien de cet effort.

	2003	2004	2005
Etat (contrats aidés, FDI, aide accompagnement)	64,14%	63,20%	64,58%
Total tous financements publics	2 624 186	2 731 460	3 245 852

3. mobilisation du dispositif local d'accompagnement des associations pour conduire auprès de chaque ACI une action individualisée de diagnostic, d'expertise et d'appui. Cette action est planifiée de janvier à octobre 2006.

4. mise en œuvre par les 3 partenaires du GIP contrat de ville (Etat, Conseil Général et le Grand Tarbes) d'une aide exceptionnelle aux ACI de 150 000 € pour 2006 ; cette aide permet de couvrir totalement le déficit prévisionnel des ACI pour 2006 qui semble bien inférieur au niveau avancé en début d'année et repris par la presse.

La répartition de cette aide exceptionnelle de 150 000 €, de même que les conditions fixées à chaque ACI en termes d'efforts de redressement pour en bénéficier ont fait l'objet d'une nouvelle table ronde organisée le 11 juillet 2006 au Conseil Général.

La répartition de cette aide exceptionnelle de 150 000 €, de même que les conditions fixées à chaque ACI en termes d'efforts de redressement pour en bénéficier ont fait l'objet d'une nouvelle table ronde organisée le 11 juillet 2006 au Conseil Général.

Les conclusions de cette réunion font ressortir 3 orientations prioritaires :

1. offrir une visibilité aux ACI en termes de financements publics pluriannuels.
2. mettre en œuvre au sein de chaque association, les adaptations structurelles identifiées en liaison avec le dispositif local d'accompagnement.
3. améliorer le pilotage et le suivi des structures en partenariat avec le Conseil Général.

Une nouvelle table ronde aura lieu au mois d'octobre pour préciser les conditions de mise en œuvre de ces orientations.

Les financements du Plan de Cohésion Sociale au bénéfice des Ateliers et Chantiers d'Insertion pour 2006 sont mobilisés. Ces financements permettent de reconduire, sans diminution, l'aide à l'accompagnement de 192 000 € accordée en 2005. Si l'on ajoute à cette aide particulière, le financement Etat des contrats aidés, c'est environ 2 millions d'euros que l'Etat apporte pour permettre aux 7 ACI des Hautes-Pyrénées d'assurer efficacement leur mission d'insertion au bénéfice des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.